

CT_ROGE_002_
Saint Aubin

LEGENDE

	ASSAINISSEMENT PLUVIAL
	Réseau pluvial
	Bassin de rétention
	Zone de rétention
	Zone de ruissellement
	Mare
	Axe de talweg
	Zone d'urbanisation future
	Limite de bassin versant
	Limite de commune
	AMENAGEMENTS PROPOSES
	Numéro / désignation de l'aménagement
	Création ou renforcement de réseau pluvial
	Création ou aménagement d'ouvrage de rétention
	Création de fossé
	Préimplantation d'un dispositif de dissipation d'énergie
	Dispositifs à installer / conserver
	Création d'un fossés/étals de captivage
	Création ou conservation des herpages et des champs d'exondation de crue exstans
	Reservoir d'un emplacement pour la mise en place d'un bassin de rétention
	Zone d'urbanisation future où des mesures devront être prises pour limiter le débit pluvial rejeté pour la période de retour décennale à 1 l/s/m, comprises dans les aménagements proposés (schéma 2)
	Zone d'urbanisation future où des mesures devront être prises pour limiter le débit pluvial rejeté pour la période de retour décennale à 1 l/s/m, non comprises dans les aménagements proposés

4 B3
Agrandissement du bassin Saint Aubin
V = 4 600 m³
CF = 35 l/s
+ 20 l/s (future prise Gaineville)

4 B3
Création d'un fossé vers le bassin de Saint Aubin (350 m)

3 B3
Création d'un bassin de rétention sur BV24-06
V = 770 m³
CF = 16-65 l/s

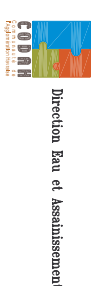
E8
Aménagement d'un bassin sur BV23-08
V = 20 m³
CF = 6 l/s
et ouvrage de vidange associé

E6
Aménagement d'un bassin sur BV23-10
V = 350 m³
CF = 5 l/s

E7
Aménagement d'un bassin sur BV23-16
V = 90 m³
CF = 1 l/s

E3-E4 Hydraulique douce
E3 aménager un ouvrage de protection.
E4 Conserver le talus de protection.

E2
Création d'un bassin de rétention
V = 3 000 m³
CF = 40 l/s
et ouvrage de vidange associé



Direction Eau et Assainissement

P.L.U.

Rogeville

Lutte contre les inondations

Plan extrait du schéma directeur d'eaux pluviales du bassin de tancaurville